

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 février à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie d'Épaignes sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : FRANCOIS, VILLEY, PLAZIAT, LEGAY, CARON, DUTILLEUL, FAYEULLE, LUSIAUX, RIVOUAL, COIGNARD.C.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs COIGNARD.A, DETUNE, MORIN, REBUT.

Pouvoirs : Mesdames et Messieurs COIGNARD.A, DETUNE, HUMBERT, REBUT.

Absent : Monsieur LAVIGNE

Secrétaire : Monsieur PLAZIAT

### Médiathèque : proposition du devis de l'architecte

Considérant les travaux de la futur Médiathèque communale, Madame le Maire présente des devis.

Après études des devis et délibération, le devis de l'**Atelier d'Architecture du Roumois** à été retenu par le Conseil Municipal :

- Devis n°24/547 d'un montant de 39 500€ HT

### Lettre du Sénateur de l'Eure

Madame le Maire lit au conseil la lettre de Hervé Maurey, sénateur de l'Eure, expliquant la fusion entre le dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR) et des zones de revitalisation de commerces en milieu rural (ZoRComMiR) effectif au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Ils seront sous l'appellation de zone « France Ruralité Revitalisation » (FRR).

Le but est d'augmenter l'attractivité économique des communes avec une exonération d'impôt pour les entrepreneurs qui reprendront ou créeront dans ces zones (entre le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et le 31 décembre 2029)

D'autres mesures directement favorables aux communes situées dans une zone FRR seront effectives à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Elles vont ainsi bénéficier de :

- Une majoration cumulable de 20% de la fraction "péréquation" et de 30% de la fraction "bourg-centre" de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ;
- Une majoration de 10 000 € de la dotation versée annuellement aux collectivités qui gèrent des Maisons France services ;
- Une majoration de l'indemnité mensuelle forfaitaire versée par la Poste aux communes qui disposent d'une Agence Postale Communale (ou EPCI s'il s'agit d'une agence intercommunale) et d'une majoration de l'indemnité versée par la Poste aux commerçants qui assurent un "point relais de la Poste" ;

- Une priorité donnée pour bénéficier des concours financiers de l'État en faveur de la réhabilitation de l'habitat ancien acquis en vue de le transformer en logements sociaux à usage locatif ;
- Une priorité d'accès aux emplois d'avenir pour les jeunes qui résident en FRR ;
- L'éligibilité au FCTVA des investissements immobiliers des collectivités en faveur des professionnels de santé et de l'action sanitaire et sociale ;
- La possibilité pour l'État de conclure des contrats particuliers au bénéfice des communes en FRR, insérés dans le contrat de plan "État-Région" ;

La non-application du dispositif de surloyer dans les HLM.

Le conseil soumet l'idée d'en faire part aux commerçants n'ayant pas été informés.

#### SIEGE : convention

La Convention de Participation Financière annuelle pour entre le SIEGE et la commune a été présenté par Madame VILLEY. Elle concerne la rénovation de l'éclairage public dans le centre bourg.

Cette convention s'élève à 6 667.00€ HT.

Le conseil approuve cette convention.

#### Travaux de voirie (Communauté de Commune)

En 2023, deux secteurs de la commune nécessitaient des travaux de voirie :

- Le lieu-dit La Héberdière, la facture s'élève à 116 195.55€ HT avec une participation communale de 10% soit **11 619.56€ HT**.
- La rue de la Brunerie, facture s'élevant à 12 555.58€ HT avec une participation communale de 10% également soit **1 255.56€ HT**

Après étude et délibération, le Conseil Municipale accepte et autorise le Maire, Marie-Paule LEBLANC, à signer tous les documents y afférents.

#### Devis divers

Suite aux travaux de rénovation de la ferme, des devis ont été demandés.

Après étude des devis et délibération, le devis de l'EURL Couverture PEPIN et le devis TALESCA ont été retenu par le Conseil Municipal :

- Devis DE01341 pour un montant de 4 990.00€ HT
- Devis PON/59599v0/ASSO/page1 pour un montant de 1 159.00€ HT

En raison de leur état d'usure avancé, il était nécessaire de remplacer les vitraux de l'église communale. Alors, des devis ont été demandés à des maître verrier.

Après étude des devis et délibération, le devis de l'ATELIER GOUTY a été retenu par le Conseil Municipal :

- Devis-2023-000066 pour un montant de 14 450€ HT

Concernant la fête communale 2024, un devis a été demandé à l'entreprise POMMERY PRODUCTIONS :

- Proposition de groupe s'élève à 2 170€ TTC

Après réflexion, le conseil décide de suspendre cette offre.

#### Questions diverses

Madame le Maire a reçu plusieurs plaintes visant la justesse de la route de Vannecrocq ne permettant pas aux remorques des camions et tracteurs de s'insérer aisément. Des panneaux de circulation interdisant les 3.5 tonnes de rouler route de Vannecrocq ont été installés.

Elle annonce au Conseil avoir pris la décision de les faire retirer, deux jours, après appel de Monsieur LAVIGNE, les camions avec remorques ne peuvent tourner, route de la Houssaye, empêche le ravitaillement de la ferme. Madame le Maire estime qu'elle ne peut entraver le fonctionnement d'une entreprise. Elle envisage de voir avec la Communauté de Commune pour élargir la route pour faciliter le passage de poids lourds. Madame le Maire est consciente que ce passage était dérangeant pour Monsieur et Madame FAYEULLE, une solution d'élargissement face à leur domicile a été étudié, malheureusement c'est impossible à cause d'une pompe de relevage dont l'enlèvement qui coûterait beaucoup trop cher à la commune (50 000€).

Madame FAYEULLE Irène, ajoute que les camions et les tracteurs de la Ferme de la Houssaye sont très dangereux, ils roulent très vite. Les conducteurs se permettent de téléphoner au volant. Elle souligne aussi que la commune a pris du temps à mettre en place cette nouvelle signalétique alors que le problème est récurrent depuis le mois de juillet 2023. Monsieur PLAZIAT informe que les panneaux ont été commandés pour un remplacement global dans la commune. Madame le Maire clôture l'échange en informant l'ensemble du Conseil Municipal qu'elle relancera la Ferme de la Houssaye pour leur demander à nouveau de ralentir et de respecter les accotements.

Madame FAYEULLE Irène, annonce se retirer définitivement du conseil suite à un manque d'implication notamment lors des commissions, sa démission sera effective après la réception de sa lettre par Madame le Maire qui déplore son départ.

Madame DUTILLEUL Christelle annonce avoir travailler sur l'appel d'offre concernant le projet leader de la ferme, elle a reçu le devis pour l'aménagement, et est en attente du devis

concernant la communication et l'identité visuel de la ferme. Madame DUTILLEUL suggère une réunion pour trouver un nom a ce lieu.

Madame COIGNARD Corinne relève un souci de stockage pour Le Comité des Fêtes au site dit « ALLIX » situé au 4 route de Vannecrocq. Le Conseil conclu qu'un nouvel espace doit être trouvé.

Monsieur CARON Maurice propose à Madame LEBLANC que le Conseil se déplace un jour afin de visiter le site dit « ALLIX ».

*Ordre du jour épuisé, séance levée à 22h10.*